

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E24000094/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 3 octobre 2024

Le président du tribunal administratif de Nancy

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 2 octobre 2024, la lettre par laquelle la Communauté de Communes de Gérardmer Hautes Vosges demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*le projet, présenté par la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges, de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Gérardmer ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Gilbert Jancovici est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Jacky-René Lajoux est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la Communauté de Communes de Gérardmer Hautes Vosges, à Messieurs Gilbert Jancovici et Jacky-René Lajoux.

Le président,



Sébastien Davesne